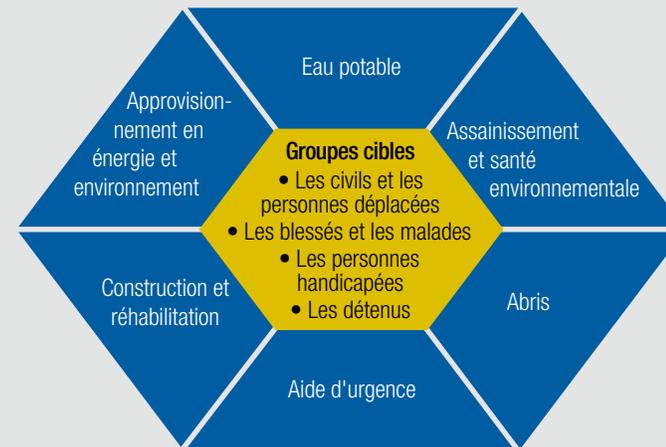


EAU ET HABITAT

EAU ET HABITAT : FAVORISER DES CONDITIONS DE VIE ADÉQUATES



ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'EAU ET D'HABITAT

L'action humanitaire neutre, indépendante et impartiale dans les situations de conflit armé ou de violence interne est au cœur du mandat du CICR et constitue un aspect fondamental de l'identité de l'institution. Cette approche lui permet d'atteindre les victimes des conflits et de répondre à leurs besoins.

L'Unité eau et habitat du CICR conduit des projets de construction et d'ingénierie visant à garantir que les personnes prises dans un conflit armé

aient accès en tout temps à l'eau potable et à un assainissement adéquat, et qu'elles vivent dans un environnement sain.

Les ingénieurs du CICR évaluent les besoins des victimes des conflits dans le domaine de l'eau et de l'habitat; ils conçoivent des projets en vue de résoudre les problèmes détectés, négocient leur mise en œuvre avec des entreprises et les autorités locales, en supervisent l'exécution et prennent en charge tous les aspects relatifs à leur gestion.

Essentielle à la survie, l'eau bénéficie d'une protection spéciale en droit international humanitaire.

Voir Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977.



CICR



Carl de Keyser/CICR



Carlos Ritos/CICR



Boris Heger/CICR



Marçal Izard/CICR

EAU POTABLE

En 2050, la population mondiale, aujourd'hui estimée à 6,8 milliards de personnes, aura augmenté de 50 %. En plus de l'épuisement attendu des ressources naturelles mondiales, des phénomènes tels que l'urbanisation, les migrations, de nouvelles formes d'utilisation des sols, des crises économiques généralisées et le changement climatique auront des effets considérables sur l'accès à l'eau potable. Une bonne gestion des ressources en eau est indispensable pour soutenir le développement économique et la production agricole et industrielle.

La pression à laquelle sont soumises des infrastructures déjà vétustes – qui ne parviennent pas à couvrir la demande existante en eau, en assainissement et en électricité – a déjà provoqué une augmentation des tensions au sein de certaines communautés, qui ont parfois donné lieu à des épisodes de violence armée. Si les questions ayant trait à l'eau favorisent généralement la coopération entre les pays qui partagent des ressources communes de part et d'autre de leurs frontières, elles peuvent

également être la source de différends, voire de conflits, entre les communautés. Des pénuries d'eau peuvent en effet exacerber des problèmes existants et contraindre les populations à migrer. Dans de telles situations, des projets d'approvisionnement en eau peuvent contribuer à apaiser les tensions.

Souvent, l'accès à l'eau est restreint du fait que les systèmes d'approvisionnement et de traitement de l'eau ont été détruits, que les réserves d'eau se trouvent dans des zones devenues dangereuses, ou que la population s'est déplacée en masse. Les gens sont alors contraints de recourir à des sources d'approvisionnement en eau qui les exposent à de graves risques sanitaires.

- Installation ou remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau en milieu urbain ou rural
- Approvisionnement des structures de soins de santé, des lieux de détention et des camps en eau potable
- Promotion de l'hygiène

ASSAINISSEMENT ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Les activités que mène le CICR dans le domaine de l'assainissement vont de l'installation de systèmes d'élimination des déchets humains dans les camps pour personnes déplacées, à la réhabilitation et à l'entretien des réseaux d'égouts des villes et des villages touchés par des conflits armés, en passant par des campagnes de promotion de l'hygiène. Le CICR s'emploie également à améliorer les systèmes d'assainissement dans les structures de soins de santé et les lieux de détention.

Les coutumes et les comportements propres à certaines cultures ont une influence non négligeable sur les résultats des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Dans de nombreuses régions rurales, le CICR part d'une approche participative. Celle-ci lui permet de prendre en compte la réalité sociale, favorisant ainsi l'adhésion de la population locale aux projets. La participation des communautés est essentielle pour que l'action que mène le CICR soit durable.

L'évacuation des eaux usées et l'élimination des déchets sont souvent les problèmes

d'assainissement les plus difficiles à résoudre dans les lieux de détention. Les maladies observées chez les détenus sont pour la plupart liées à l'eau ou à la surpopulation. En vue de garantir la bonne santé des détenus, le CICR accorde une attention particulière aux systèmes d'évacuation des déchets et, dans plusieurs pays, favorise des mesures de contrôle des vecteurs. Il prend aussi des dispositions préventives pour que les déchets humains, les eaux usées et les ordures soient évacués vers des endroits où ils peuvent être traités afin de neutraliser leur impact sur la santé.

- Assainissement dans les camps
- Gestion des déchets dans les lieux de détention
- Interventions d'urgence lors de nouveaux foyers de maladies transmises par l'eau
- Gestion des déchets médicaux dans les hôpitaux
- Contrôle des vecteurs dans les lieux de détention
- Traitement des eaux usées en milieu urbain



CICR



Abdul Majeed/CICR



CICR



CICR

AIDE D'URGENCE

Partout où il existe de grandes concentrations de personnes déplacées, les organisations humanitaires doivent leur fournir une aide d'urgence, sans oublier de tenir compte des conditions de vie de la population résidente, de façon à limiter d'éventuels conflits entre les deux groupes.

Les personnes déplacées qui se retrouvent dans des camps ou qui sont accueillies par des proches n'ont souvent plus rien. Ce dont elles ont besoin avant tout, c'est d'un accès à l'eau potable, d'un abri digne de ce nom et d'installations sanitaires adéquates pour éviter les flambées d'épidémies.

- Installation et entretien de points de distribution d'eau dans les camps, le long des routes de migration et dans les communautés d'accueil
- Construction d'installations sanitaires et d'hygiène (latrines et systèmes de collecte des déchets)
- Déploiement de « kits eau et assainissement », contenant des réservoirs souples, des pompes et des canalisations
- Soutien aux Sociétés nationales fournissant des secours d'urgence aux personnes déplacées

CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION

Dans les régions connaissant une urbanisation croissante et anarchique, les services publics, lorsqu'ils existent, sont souvent inadaptés. Des infrastructures vitales comme les hôpitaux ne sont pas convenablement entretenues, principalement par manque de fonds et de main d'œuvre qualifiée.

Le CICR rénove et construit des établissements publics et des centres d'accueil pour les personnes déplacées. Dans des lieux de détention, il contribue à la mise en place des installations de base afin de garantir un environnement sûr et hygiénique.

- Amélioration des bâtiments et installations de base
- Réhabilitation et soutien des infrastructures de santé et des centres d'accueil des personnes déplacées
- Réhabilitation des routes, des barrages, des points de captage d'eau de pluie et des systèmes d'irrigation

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Dans de nombreuses régions, les ressources naturelles telles que le fioul, le charbon et le bois sont de plus en plus menacées d'épuisement. Lorsque les conditions le permettent, le CICR s'efforce de promouvoir l'utilisation de dispositifs fonctionnant à l'énergie solaire et de fourneaux à faible consommation d'énergie.

Pour améliorer le traitement des eaux usées dans les lieux de détention, le CICR installe des digesteurs. Ceux-ci produisent du méthane, un gaz qui peut aussi être utilisé dans ces établissements pour la cuisine, ce qui contribue à réduire leur dépendance à l'égard des combustibles traditionnels.

Pour répondre aux besoins humanitaires tout en veillant à réduire son empreinte carbone sur l'environnement, le CICR privilégie, dans différentes régions, des solutions économes en énergie.

- Installation de pompes solaires
- Promotion de fourneaux à faible consommation de bois et de digesteurs générant du biogaz
- Soutien aux offices nationaux de l'énergie afin de garantir l'alimentation en électricité des stations de pompage d'eau



Pedram Yazdi/CICR

LE CICR ET L'ENVIRONNEMENT

Garantir une présence sur le terrain et des activités durables et respectueuses de l'environnement

Le CICR, en particulier son Unité eau et habitat, met tout en œuvre pour réduire l'impact que peuvent avoir sa présence et ses activités sur le terrain (logement, consommation d'énergie et utilisation des ressources) sur les écosystèmes et l'environnement en général.

Depuis sa création en 1983, l'Unité eau et habitat s'efforce de promouvoir le respect de l'environnement et de recourir à des techniques et des outils respectueux de celui-ci. Ses ingénieurs sont encouragés à prendre en compte les aspects environnementaux des projets qu'ils mettent

en place, dans la mesure où l'assistance aux victimes des conflits armés n'en est ni retardée ni compromise. Dans les situations d'urgence, les ingénieurs du CICR s'efforcent toujours de trouver un équilibre entre les besoins immédiats des victimes et les conséquences à moyen et long terme de leurs activités.

Après la phase d'urgence d'une crise, certains projets peuvent d'ailleurs avoir des effets positifs sur l'environnement. Dans toute la mesure du possible, le CICR s'efforce d'inciter ses partenaires locaux à garantir la durabilité de tels projets.

MISSION

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57
E-mail : shop@icrc.org www.icrc.org
© CICR, novembre 2010

Photo de couverture : Jamil Ahmed/CICR